



Contrat d'engagement terrines viande de porc 2019/2020

Producteur	Adhérent
Cécile Logeay Ferme de Mésenguy 2 rue de Mésenguy 60390 Villotran 03 44 84 46 88	Adhérent 1 Adresse : Adhérent 2 Adresse :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2020 pour au moins une distribution.

16/10/19-26/02/20-17/06/20

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- participer aux distributions

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- donner des informations sur la production
- proposer une visite de son exploitation pendant la durée du contrat.

Constitution du panier : Terrines viande de porc, différents saveurs en fonction de la production (poivron, raisin, nature, poivre etc...) ; le choix se fera sur place.

Le bocal en verre est récupéré par la ferme, nettoyé, stérilisé et réutilisé

Commande et paiement du panier

Indiquer le nombre de terrines souhaitées pour chaque distribution (au moins une distribution) ;

	16 octobre	26 février	17 juin	total
terrines	X6€	X6€	X6€	
Sous total				

Etablir 1 à 3 chèques libellés à l'ordre de « **EARL de Mesenguy** », remis en totalité à la signature du contrat au référent Porc de l'AMAP.

banque	Numéro de chèque	montant	Date livraison
			16/10/19
			26/02/20
			17/06/20

Les distributions ont lieu de 18h30 à 20h au temple protestant à Poissy

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur